CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal relatif à la 15ème séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017
à 20h30

---

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sont présents : | M. | VIRET | Jean-Daniel, Maire |
| | M. | TASCHINI | Bernard, CA |
| Conseil municipal : | M. | ANKLIN | Dominique |
| | M. | BASCHY | Marc-André |
| | M. | BIEDERMANN | Laurent |
| | M. | CARTIER | Jean-Jacques |
| | Mme | CHONG | Laurence |
| | Mme | CLIVAZ BEETSCHEN | Yvette |
| | Mme | GATTI | Sonia |
| | Mme | HURNY | Anne-Catherine, Présidente |
| | M. | KESTIN | Yaïr |
| | M. | LAZARO | Pablo |
| | M. | LUYET | Frédéric |
| | M. | MÉTAYER | Grégoire |
| | M. | PAIS | Marco |
| | M. | RÜEGSEGGER | Gérald |
| | Mme | SCHIAVO-ABEL | Delphine |
| | Mme | SCHOPFER SANDOZ | Mylène |
| | Mme | TOZAR | Marilyne |
| | Mme | ZOLFANELLI | Mariella |
| Secrétaire du cm et procès-verbaliste : | M. | MATTI | Aurélien |
| Excusés : | M. | BEAUVERD | Marcel |
| | M. | FABBI | Daniel, CA |

Séance ouverte à : 20h33
Séance levée à : 21h57

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 25 avril 2017,

2. Communications du bureau du Conseil municipal,

3. Communications du Conseil administratif,

4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,

5. Délibération relative à l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2016 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),

6. Délibération relative à l'approbation du tableau de répartition des frais 2016 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries),

7. Délibération relative à l'approbation des comptes et de la gestion 2016 du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet,

8. Délibération relative à l'approbation des comptes et de la gestion 2016 du Groupement intercommunal pour la crèche (GIC),

9. Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir,

10. Délibération relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2016 et les moyens de les couvrir,

11. Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016 de la commune de Bellevue,

12. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 d'un montant de F 50'000.— (TTC) destiné à tester le remplacement des fenêtres du bâtiment scolaire Menuiserie en trois étapes,

13. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 35'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'une portion des parcelles n° 3529 et 3530, propriétés de l'OFROU,

14. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

15. Proposition du Conseil administratif,

16. Election du Bureau du Conseil municipal pour l'année 2017-2018,

17. Divers,

18. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h33 MME LA PRESIDENTE ouvre cette 15ème séance du Conseil municipal et salue la présence de M. LE MAIRE, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux, du secrétaire du Conseil municipal et de la presse.

En introduction, MME LA PRESIDENTE remet à M. MATTI une carte au nom du Conseil municipal à l'occasion de son mariage célébré le 12 mai. Ce dernier remercie l'assemblée.

Elle excuse MM. BEAUVERD et FABBI.

Comme indiqué par messagerie, le point 13 « Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 35'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'une portion des parcelles n° 3529 et 3530, propriétés de l'OFROU » a fait l'objet d'une consultation des membres de la commission des finances hors séance à laquelle tout le monde s'est prononcé favorablement. MME LA PRESIDENTE demande s'il y a des observations à ce sujet. Constatant que ce n'est pas le cas, elle demande s'il y a des modifications demandées à l'ordre du jour.

Personne ne souhaitant se manifester, MME LA PRESIDENTE entame l'ordre du jour.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 25 avril 2017,

MME LA PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal du 25 avril 2017.

M. ANKLIN signale à la page 252 qu'il faut ôter le mot « quasiment » dans la partie de phrase suivante : « … n'est pas toujours représentée et celle de Céligny quasiment jamais … ».

Avec cette modification et sans autre commentaire, il est procédé au vote pour approbation :

**15 oui, 0 non, 1 abstention.**

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal,

Au nom des membres du bureau du Conseil municipal, MME LA PRESIDENTE communique les informations suivantes :

- Pour rappel, les membres du Conseil municipal intéressés à venir servir l'apéritif à la population en préambule à la fête du 1er août en fin d'après-midi sont priés de se manifester auprès de M. MATTI.

- Pour rappel, les membres du Conseil municipal intéressés à aider lors de Festibel' (10 et 11 juin) sont invités à se manifester auprès de M. KESTIN. Ce dernier intervient en indiquant qu'il a eu réponse de tout le monde et que s'il y a changement, il reçoit avec plaisir l'information.

- Le courrier du comité Stop TISA mis à disposition lors de la dernière séance a été remis à disposition. S'il devait y avoir des commentaires, merci de les faire lors des derniers points de l'ordre du jour.

- Les membres du Conseil municipal sont invités à indiquer leur commande de bons pour boissons et nourriture à l'occasion des promotions scolaires du vendredi 30 juin 2017.

- Le planning du second semestre 2017 sera prochainement soumis pour toute remarque. Il sera validé lors du conseil municipal du 13 juin.

- Divers documents personnels ou individuels sont placés sur les tables.

- La cérémonie pour la passation du bureau, du maire et pour les nouveaux naturalisés 2016 sera organisée le mardi 13 juin à 19h, avant la séance du Conseil municipal. Les invitations aux naturalisés ont été faites et les conseillers ont déjà reçu l'information via messagerie. Conjoints et enfants sont les bienvenus.

## 3. Communications du Conseil administratif,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE transmet la parole à M. TASCHINI qui communique les informations suivantes :

La Commune de Genthod a accepté de verser la subvention de F 23'300.- pour Ste Rita ce qui a permis de libérer ce même montant de la part de la commune de Bellevue.

Le règlement de subventionnement des associations a été accepté par la commission culture et loisirs. Ce genre de règlement ne nécessite pas l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal avait voté un crédit pour le financement de l'éclairage de terrains de football du stade Marc-Burdet. Jusqu'ici le projet était arrêté par des oppositions qui sont aujourd'hui retirées. Aussi, l'autorisation entre en force et les travaux vont dès lors pouvoir commencer.

Une convention avec les agents de police municipale du Grand-Saconnex est sur le pont d'être signée. Elle entrera en vigueur dès le 1er juin.

A l'occasion de la fête nationale du 1er août, on recherche un jeune lecteur pour le pacte fédéral. Toute proposition sera étudiée avec plaisir et attention.

Considérant que le débat revient de manière récurrente lors de l'approbation du budget au sujet de la taxe professionnelle, M. TASCHINI avait écrit à l'association des communes genevoises pour envisager une modification. Des extraits de la réponse sont lus :

> *[Cette taxe] a une valeur symbolique importante pour les communes genevoises.*
>
> *[Elle] est unique en son genre dans notre pays. […] ses fondements sont régulièrement remis en cause. […] sa constitutionnalité a été attaquée par le passé devant les tribunaux […] il apparait peu opportun de rouvrir le débat [pour modifier le montant] minimum […].*
>
> *[…] les entreprises genevoises ont été fortement mises sous pression en raison d'un contexte économique défavorable […] une nouvelle taxe liée à l'élimination des déchets, découlant de la législation fédérale et touchant plus particulièrement les petites et très petites entreprises, est récemment entrée en vigueur […].*

Le Grand Conseil semble actuellement peu enclin à se pencher sur une réforme de cette taxe.

Mme SCHOPFER-SANDOZ demande ce qu'il en est de la participation de l'investissement de la commune de Genthod au système de vidéosurveillance dans le parking des Chanâts.

M. TASCHINI indique qu'à sa connaissance les représentants de Genthod lui ayant demandé où en étaient les travaux, c'est qu'ils vont probablement de l'avant dans ce projet (*ndlr : l'Exécutif gentousien a effectivement confirmé le vote de cette participation*).

M. TASCHINI ayant terminé avec ses communications, M. LE MAIRE le remercie et transmet ce qui suit :

Le Conseil d'Etat a accepté le plan cantonal des décharges de type A qui, pour rappel, intègre la future implantation située à Bellevue.

Des bruits de couloirs laisseraient penser que le Canton n'entre pas en matière sur le refus de la Commune de Bellevue de ne pas accepter le parking pour les camions des forains. Affaire à suivre.

Pour rappel, le plan directeur communal sera présenté en séance publique demain, mercredi 17 mai.

Les résultats provisoires du service de recherche en éducation (SRED) sont disponibles et M. LE MAIRE décrit en résumé l'essentiel qui est projeté : la liste des projets d'habitation prévus ces prochaines années et le nombre estimé d'élève. Il devrait y avoir, dans l'échéance de 2021, 380 logements en plus dont 279 logements de 4 pièces et plus. Le nombre d'élèves jusqu'ici relativement stable aux alentours de 300 devrait passer à environ 320 à la prochaine rentrée, 350 en 2020 et 400 en 2026.

Après un bref débat portant sur les chiffres exacts du nombre d'élèves, MME LA PRESIDENTE, qui connait bien le sujet, précise qu'à ce jour, il est impossible d'avoir un chiffre exact ne serait-ce que pour la prochaine rentrée.

M. LE MAIRE rappelle également que ce sont là des résultats provisoires d'étude et qu'il communiquera les résultats finaux en temps voulus. Il s'agit surtout d'avoir une tendance qui permette d'évaluer les besoins notamment en locaux communaux. Il y a à ce jour six classes qui pourraient être rapidement aménagées et une à moyenne échéance (la terrasse du bâtiment des Aiglons). Il s'agira par effet domino de retrouver d'autres locaux pour les activités qui s'y trouvent actuellement (parascolaire). Sur la question de l'intercommunalité, des solutions sont également recherchées dans la région, les problématiques étant complémentaires. En effet, par exemple Genthod ferme des classes alors que Collex-Bossy doit en ouvrir une notamment à cause des enfants habitants en France voisine.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif communal de se soucier de cette question.

Le règlement d'utilisation des locaux scolaires a été révisé et la modification la plus notable réside en l'accès possible des salles de classes aux enseignants les samedis des semaines où il y a école plus le premier et le dernier samedi des vacances d'été.

S'agissant de l'accueil préscolaire, les inscriptions au GIAP ont lieu les 13 et 17 mai.

Les communes de la rive-droite avec les communes de la Champagne avaient, dans le cadre de la commission sociale du groupement des communes de la rive-droite, envoyé un courrier à Mme EMERY-TORRACINTA, Conseillère d'Etat, au sujet de la formation des mamans de jour. La réponse obtenue récemment est assez positive. Elle développe tout d'abord sur le temps d'évaluation des candidats qui n'est pas compressible selon ses propos et qui dure quatre mois, ce qui dans les faits est plutôt de l'ordre de six mois. S'agissant de la seconde demande portant sur l'activité non autorisée d'accueillantes familiales, M. LE MAIRE cite :

> *Vous souhaiteriez qu'une régularisation de cette situation puisse être initiée, notamment par le biais de la démarche de formation en emploi décrite supra. Ainsi, à l'instar des échanges sur ces points lors du derniers comité de pilotage petite enfance du 31 mars dernier, je vous annonce que le SASAJ étudiera la faisabilité d'une procédure d'autorisation versus « formation en emploi », ainsi que la mise en place d'une période moratoire durant laquelle les accueillantes non autorisées pourraient régulariser leur situation sans suspendre leur activité, tout en précisant ici qu'une situation jugée insatisfaisante à l'accueil de jeunes enfants impliquera l'arrêt de l'activité de l'accueillante.*

*Il est 20h58, Mme CLIVAZ-BEETSCHEN fait son entrée.*

Le 15 mai, le groupement des communes de la rive-droite du lac s'est réuni en commission sociale pour traiter de Léman Bleu. Les 7 communes sont partantes sur le principe pour une émission régulière sur la rive-droite. Il reste à définir un certain nombre de choses dans les détails (taux d'activité du journaliste, répartition de la subvention, gouvernance de l'émission, etc.). L'activité de Proxi a également été traitée. Il s'agit d'une association soutenant les proches-aidants qui est déjà très active sur le canton de Vaud et qui compte s'implanter à Genève. M. POGGIA, Conseiller d'Etat, est très intéressé et la rive-droite pourrait faire office de test par la mise en place d'une antenne régionale.

L'association des Artisans a adressé une lettre de remerciements pour le réaménagement du local.

Une journée du développement durable a été organisée vendredi 12 mai pour les 400 enfants de l'école, de la crèche et du centre de jour de Valavran. Il y avait une vingtaine de postes. Ont eu lieu notamment l'inauguration d'un rayonnage dédié au développement durable à la bibliothèque, l'inauguration des poubelles de tri dans le préau et la présence de carrousels à propulsion humaine. De sincères remerciements sont adressés à Mme D'ALFONSO pour toute l'organisation qui s'est très bien déroulée.

Trois stations de vélos en partage (vélospot) sont désormais disponibles : gare des Tuileries, angle chemin du Poisat et chemin de la Roselière et à la buvette Gitana. Les 120 premiers abonnements achetés en mairie sont subventionnés à hauteur de 50%, soit F 40.- de réduction sur les F 80.- de base. Le système prévoit une carte ou une application à télécharger sur le téléphone portable.

Festibel', qui se déroulera les 10 et 11 juin, a avancé dans son organisation de manière spectaculaire et réjouissante ces derniers temps. Le programme complet a été imprimé et publié sur internet. La manifestation commence par une partie officielle avec apéritif et en musique. Tout le monde est cordialement invité.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif pour son intervention et poursuit l'ordre du jour.

## 4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,

MME LA PRESIDENTE énumère une à une les séances de commissions qui se sont réunies et demande qui souhaite rapporter :

| | |
|---|---|
| Finance et administration communale / **2 mai** | (M. LUYET) |
| Culture et loisirs / **3 mai** | (M. BIEDERMANN) |
| Sociale / **9 mai** | (M. RÜEGSEGGER) |

M. LUYET rapporte pour la commission Finances et Administration communale qui s'est réunie le mardi 2 mai. Cette séance a été très intéressante car un certain nombre de question de fonds ont pu être posées et une présentation fouillée a été faite par M. TASCHINI. Il est à relever le bon travail de l'ensemble des employés communaux et tout particulièrement de Mme ALBANESE à laquelle il en profite pour adresser ses remerciements. Toutes les délibérations ont été préavisées à l'unanimité. Il termine son intervention en remerciant M. TASCHINI.

Personne ne désirant plus rapporter, MME LA PRESIDENTE poursuit l'ordre du jour de la séance.

**5. <u>Délibération concernant l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2016 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),</u>**

MME LA PRESIDENTE donne la parole à M. TASCHINI. Ce dernier ne compte pas donner plus de renseignements sur tous les points qui concernent les comptes 2016 des groupements mais se tient à disposition en cas de question.

L'assemblée n'ayant pas de remarque, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'approbation des comptes et de la gestion 2016 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB)**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017*

Vu le rapport des comptes et de gestion sur l'exercice 2016 de l'organe de révision de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements,

Vu l'approbation de ce rapport par le Conseil de Fondation,

Vu les statuts de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements,

Vu le préavis favorable de la commission des Finances et Administration communale du mardi 2 mai 2017,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**
**Par 17 oui, c'est l'unanimité**

D'approuver les comptes et la gestion 2016 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB).

**6. <u>Délibération concernant l'approbation du tableau de répartition des frais 2016 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries),</u>**

Après lecture du titre de la délibération et après avoir proposé à l'assemblée de poser des questions, ne constatant que personne ne souhaite prendre la parole, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'approbation du tableau de répartition des frais 2016 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries)**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017*

Vu le rapport de vérification du tableau de répartition des frais de l'exercice 2016 de l'organe de révision,

Vu les statuts du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries),

Vu le préavis favorable de la commission des Finances et Administration communale du mardi 2 mai 2017,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**
**Par 17 oui, c'est l'unanimité**

D'approuver le tableau de répartition des frais de l'exercice 2016 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries).

**7. <u>Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2016 du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet,</u>**

Personne ne désirant prendre la parole, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'approbation des comptes et de la gestion 2016 du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017*

vu le rapport des comptes sur l'exercice 2016 de l'organe de révision du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet,

vu les statuts du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet, article 9 *« Surveillance »*,

vu l'approbation de ce rapport par le Conseil intercommunal du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet le 10 mars 2016,

vu le préavis favorable de la commission des Finances et Administration communale du mardi 2 mai 2017 sur les comptes et la gestion 2016,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**
**Par 17 oui, c'est l'unanimité**

D'approuver les comptes et la gestion de l'exercice 2016 du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet.

**8. Délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2016 du Groupement intercommunal pour la crèche (GIC),**

Sans aucune manifestation d'intention de poser quelque question que ce soit, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'approbation des comptes et de la gestion 2016 du Groupement intercommunal pour la Crèche (GIC)**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017*

Vu le rapport des comptes et de gestion sur l'exercice 2016 de l'organe de révision du Groupement intercommunal pour la Crèche (GIC),

Vu les statuts du Groupement intercommunal pour la Crèche (GIC), art. 8 *« Surveillance »*,

Vu l'approbation de ce rapport par la Commission consultative du Groupement intercommunal pour la Crèche le mercredi 15 mars 2017,

Vu le préavis favorable de la commission des Finances et Administration communale du mardi 2 mai 2017 sur les comptes et la gestion 2016,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**
**Par 17 oui, c'est l'unanimité**

D'approuver les comptes et la gestion 2016 du Groupement intercommunal pour la Crèche (GIC).

**9. <u>Délibération concernant l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir,</u>**

MME LA PRESIDENTE ne constatant aucune velléité de question, elle lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017*

Vu le tableau des dépassements budgétaires 2016,

Vu le préavis favorable de la commission des Finances et Administration communale du mardi 2 mai 2017,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d et 75, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**
**Par 17 oui, c'est l'unanimité**

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 pour un montant total de F 415'153.13 selon le tableau annexé des dépassements budgétaires 2016.

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**10. <u>Délibérations concernant l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2016 et les moyens de les couvrir,</u>**

MME LA PRESIDENTE précise qu'il y a, sur demande du service de la surveillance des communes l'année passée, des délibérations distinctes. Elle lit le premier projet de délibération et demande qui l'approuve :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2016 et les moyens de les couvrir**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017*

Vu le crédit d'engagement de F 180'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.05.2015 destiné à la rénovation des fenêtres du bâtiment Colovracum et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 137'823.80, laissant apparaître une économie de F 42'176.20,

Vu les crédits d'engagement de F 2'050'000.- votés par le Conseil Municipal les 13.12.2011 et 04.06.2013 destinés à l'étude et la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL (Société Internationale de Sauvetage du Lac) et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 1'945'391.25, laissant apparaître une économie de F 104'608.75,

Vu les crédits d'engagement de F 117'500.- votés par le Conseil Municipal les 13.05.2014 et 12.05.2015 destinés à l'acquisition d'une parcelle et la réalisation d'un chemin de promenade et d'entretien entre le chemin des Châtats et le Gobé et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 101'092.05, laissant apparaître une économie de F 16'407.95,

Vu le crédit d'engagement complémentaire de F 65'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.11.2013 destiné à l'acquisition d'une partie de 157m2 de la parcelle N° 3742, propriété de la copropriété « La Printanière », sise chemin de la Menuiserie, au prix de F 250 le m2 et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 39'250.-, laissant apparaître une économie de F 25'750.-,

Vu les crédits d'engagement de F 790'000.- votés par le Conseil Municipal les 04.06.2013 et 12.11.2013 destinés à la remise en état de la voie de circulation, au réaménagement du chemin de la Menuiserie, à la création de places de stationnement, sur les parcelles privées N°s 3601 (future DP 3865) et 3677, ainsi qu'à l'acquisition, de 25m2 de la parcelle N° 2116, propriété de Monsieur Jean Boissonnard, au prix de F 30'000 et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 884'374.45, laissant apparaître un dépassement de F 94'374.45,

Vu le crédit d'engagement de F 350'000.- voté par le Conseil Municipal le 10.11.2015 destiné aux travaux de renaturation du Nant des Limites, le long du sentier Sans-Souci et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 341'943.55, laissant apparaître une économie de F 8'056.45,

vu le préavis favorable de la commission des Finances & Patrimoine du mardi 2 mai 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le total des dépassements s'élevant à F 94'374.45 et le total des économies à F 196'999.35,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**
**Par 17 oui, c'est l'unanimité**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 94'374.45 pour couvrir le dépassement suivant :
   - F 94'374.45 Crédits destinés à la remise en état de la voie de circulation, au réaménagement du chemin de la Menuiserie, à la création de places de stationnement, sur les parcelles privées N°s 3601 (future DP 3865) et 3677, ainsi qu'à l'acquisition, de 25m2 de la parcelle N° 2116, propriété de Monsieur Jean Boissonnard, au prix de F 30'000;

2. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour le crédit initial au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

MME LA PRESIDENTE passe à la deuxième délibération, lit le projet et demande qui l'approuve :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire d'un montant de F 364'055.30 destiné à la réalisation d'une zone 30 km/h sur les chemins de la Chênaie et de la Mojonne**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017*

vu l'intention de la commune de Bellevue de réduire le trafic de transit important et les vitesses excessives des véhicules (non adaptées aux conditions locales) sur les chemins de la Chênaie et de la Mojonne,

vu le crédit budgétaire supplémentaire 2013 d'un montant de F 60'000,-- destiné aux aménagements complémentaires de mesures temporaires de régulation du trafic sur le chemin de la Chênaie,

vu la mise en place des aménagements routier provisoires (à l'essai) en 2012

vu le bilan bilan de fonctionnement des aménagements routiers provisoires – 5 décembre 2012,

vu le sondage auprès des habitants en novembre 2012,

vu les secondes mesures de circulation installées en 2013,

vu le devis général de Trafitec Ingénieurs Conseils SA, du 28 mai 2014 relatif à la mise en place d'une zone 30 km/ sur les chemins de la Chênaie et de la Mojonne, pour un montant total de F 2'300'000.- (TTC),

vu l'opportunité de financer les travaux par le fonds de la taxe d'équipement

vu le crédit d'engagement de F 2'300'000.- voté par le Conseil municipal le mardi 17 juin 2014 et approuvé par le Département présidentiel le 16 septembre 2014,

vu le décompte actuel de travaux s'élevant à F 2'464'055.30 dépassant le crédit brut voté et les travaux encore à effectuer pour F 200'000.-, le crédit initial ayant été sous-évalué pour les raisons suivantes :

- Suppression de quilles et plantation de chênes,
- Travaux GC et suppression de la ligne SIG 400 v,
- Clôture Mojonne et parcelle Swisscom,
- Agrandissement du trottoir côté Jura vers la chapelle Ste Rita,
- Construction d'un collecteur,
- Assainissement de la chaussée présence hydrocarbures aromatiques polycycliques.

vu le préavis favorable de la commission Finances et Administration communale dans sa séance du mardi 2 mai 2017,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du conseil administratif,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**
**Par 17 oui, c'est l'unanimité**.

1. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire d'un montant de F 364'055.30, pour couvrir le dépassement de F 164'055.30 ainsi que les travaux encore à effectuer pour un montant de F 200'000.-,

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit voté le 17 juin 2014.

MME LA PRESIDENTE traite le troisième texte délibératif.

M. ANKLIN demande si le crédit sera en partie ou totalement remboursé par la rétrocession de la taxe d'équipement. Il lui est répondu que le montant devrait en grande partie être remboursé par ce fonds.

MME LA PRESIDENTE lit le projet et demande qui l'approuve :

**16 oui, 0 non, 1 abstention**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire d'un montant de F 204'490.50 destiné à l'aménagement de collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales entre le chemin Aux-Folies et le chemin des Tuileries**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017*

vu que la mairie de Bellevue est sollicitée depuis plusieurs années afin de trouver une solution à divers dysfonctionnements des canalisations d'eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) du chemin Aux-Folies,

vu le crédit budgétaire supplémentaire 2006 de F 60'000.- destiné à l'étude du futur assainissement du collecteur privé du chemin Aux-Folies,

vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) approuvé par le Conseil d'Etat le 27 juin 2012,

vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs pour les récents projets de construction dans le secteur chemin de l'Argile et chemin Aux-Folies et le nombre subséquent de nouveaux habitants qui s'installeront dans ce bassin versant,

vu que la mairie de Bellevue et la DGEau désirent saisir l'opportunité des projets sur le chemin de l'Argile,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieur et au bureau de l'hydraulicien,

vu le dépôt d'autorisation de construire DD 107702/1 en date du 3 mars 2015 et la délivrance de celle-ci par le DALE,

vu le crédit d'engagement de F 1'480'000.- voté par le Conseil municipal le mardi 6 octobre 2015 et approuvé par le Département présidentiel le 24 novembre 2015,

vu l'approbation du projet et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA, conformément à l'article 10 des statuts du FIA fixant les compétences du Fonds, le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté seront soumis pour approbation, par l'intermédiaire des services de l'Etat (DETA-SPDE), au Conseil du FIA qui fixera le montant de l'octroi effectivement accordé à la commune,

vu le décompte actuel de travaux s'élevant à F. 1'559'490.50 dépassant le crédit brut voté et les travaux encore à effectuer pour F. 125'000.-, le crédit initial ayant été sous-évalué pour les raisons suivantes :

- Longueur de forage plus conséquent au projet initial,
- Déviation de réseaux SI,
- Travaux supplémentaires dus à la présence du chantier des villas,
- Création d'un parking provisoire pour la clinique Vétérinaire,
- Remise en état.

vu le préavis favorable de la commission Finances & Administration communale dans sa séance du mardi 2 mai 2017,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du conseil administratif,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**
**Par 16 oui, 0 non et 1 abstention**.

1. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de F 204'490,50, pour couvrir le dépassement de F 79'490.50 ainsi que les travaux encore à effectuer de F 125'000.-,

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit voté le 6 octobre 2015,

3. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie par une contribution à recevoir du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux.

Enfin, MME LA PRESIDENTE lit le dernier projet de délibération et demande qui l'approuve :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire d'un montant de F 290'863.70 destiné à l'aménagement piétons, cyclable et à la réfection de la rte de Valavran sur le tronçon route de Collex – chemin des Tuileries**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017*

vu l'étude radar TCS entreprise en 2012 notamment sur les chemins des Tuileries et Valavran,

vu l'important trafic de transit et des vitesses mesurées élevées sur le chemin des Tuileries,

vu les diverses plaintes exprimées à la Mairie de Bellevue par les riverains,

vu la présentation par MM. Martin WALTHER, société URBAPLAN et Emmanuel GROUNAUER, bureau CERA, relative à la Rte de Valavran sur le tronçon Rte de Collex - ch. des Tuileries en commission Urbanisme, Aménagement du territoire & Mobilité dans sa séance du mardi 6 mars 2013,

vu le plan général d'assainissement du bruit routier établi par le bureau BCPH Ingénierie en septembre 2013 qui mentionne la nécessité d'engager un assainissement sur la route de Valavran,

vu le rapport du bureau ERTEC de la gestion de l'entretien routier 2014-2018 établi le 24 octobre 2014 qui mentionne que « la structure bitumineuse est en fin de vie, de nombreuses réparations ont lieu à chaque printemps comme le montrent les tacons de réparations »,

vu la présentation complémentaire par MM. Martin WALTHER, société URBAPLAN et Emmanuel GROUNAUER, bureau CERA, relative à la Rte de Valavran sur le tronçon Rte de Collex - ch. des Tuileries en commission Urbanisme, Aménagement du territoire & Mobilité dans sa séance du mardi 6 novembre 2013 et le préavis favorable des commissaires,

vu la proposition d'offre pour les études et suivi de l'exécution et l'estimation des travaux du bureau CERA du 23 janvier 2014,

vu l'opportunité de financer une part des travaux par le fonds de la taxe d'équipement et le revêtement phono-absorbant par une subvention,

vu le crédit d'engagement de F 1'400'000.- voté par le Conseil municipal le mardi 4 février 2014 et approuvé par le Département présidentiel le 9 avril 2014,

vu la rétrocession de taxe d'équipement à fin 2016, d'un montant de F 450'311.45,

vu le décompte actuel de travaux s'élevant à F 1'690'863.70 dépassant le crédit brut voté, le crédit initial ayant été sous-évalué pour les raisons suivantes :

- Plateforme intermédiaire pour l'installation de chantier,
- Participation déviation de réseaux SI,
- Mise en conformité des chambres EP/EU selon PGEE,
- Réhabilitation d'un collecteur de sacs d'eaux,
- Participation à la déviation de la ligne V.

vu le préavis favorable de la commission Finances & Administration communale dans sa séance du mardi 2 mai 2017,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du conseil administratif,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**
**Par 17 oui, c'est l'unanimité**.

1. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de F 290'863,70, pour couvrir le dépassement,

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit voté le 4 février 2014,

3. De prendre acte que cette dépense est couverte par la rétrocession de la taxe d'équipement de F 450'311.45, reçue, ainsi que la contribution à recevoir du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux et d'une subvention du revêtement phono-absorbant.

**11. Délibération concernant l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016 de la commune de Bellevue,**

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. TASCHINI qui indique à regret ne pas pouvoir assurer le résumé de la présentation faite en commission des finances ayant une audition fortement amoindrie ce jour. Il propose de la reporter et remercie les membres du Conseil municipal pour leur confiance car ce n'est pas légion dans toutes les communes. Il rend hommage à M. FABBI et à Mme ALBANESE qui ont œuvré et qui œuvrent encore pour cela. Il apprécie cette manière de fonctionner.

M. ANKLIN relève que sur le fond, il y a un boni cette année mais que la dissolution d'un certain nombre de réserves ne pourra être réitérée qu'une à deux fois, pas plus. Les revenus sont en forte diminution ce qui induit une certaine prudence sur les prochains exercices, l'équilibre étant fragile.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017*

vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier (rapport de vérification des comptes) pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel (PRE),

vu le préavis favorable de la commission des Finances et Administration communale du mardi 2 mai 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**
**Par 17 oui, c'est l'unanimité**

1. D’approuver le compte rendu financier de l’exercice 2016.

2. D’approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de F 12'181'510.20 aux charges et de F 12'431'435.92 aux revenus, l’excédent de revenus s’élevant à F 249'925.72.

3. D’approuver le compte d’investissement 2016 pour un montant de F 4'476'471.50 aux dépenses et de F 706'770.45 aux recettes, les investissements nets s’élevant à F 3'769'701.05.

4. D’approuver le financement des investissements nets de F 3'769'701.05 par l’autofinancement à raison de F 5'190'188.83 au moyen de la somme de F 2'035'803.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de F 2'904'460.11 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à F 249'925.72.

5. D’approuver l’augmentation de la fortune nette s'élevant à F 249'925.72 représentant l’excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.

6. D’approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l’actif un montant de F 67'344'114.33 qui se compose de :

| | | |
|---|---|---|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13) | F | 30'187'986.18 |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | F | 37'156'128.15 |
| Total de l’actif | F | 67'344'114.33 |

et au passif un montant de F 67'344'114.33 qui se compose de :

| | | |
|---|---|---|
| - Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | F | 712'568.19 |
| - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | F | 9'200'000.00 |
| - Engagements envers des entités particulières (nature 23) | F | 23'176.60 |
| - Provisions (nature 24) | F | 6'352'982.65 |
| - Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | F | 651'983.11 |
| - Fortune nette (nature 29) | F | 50'403'403.78 |
| Total du passif | F | 67'344'114.33 |

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s’élèvent au 31.12.2016 à F 17'000'000.-.

## 12. Délibération relative à l’ouverture d’un crédit budgétaire supplémentaire 2017 d’un montant de F 50’000.— (TTC) destiné à tester le remplacement des fenêtres du bâtiment scolaire Menuiserie en trois étapes,

MME LA PRESIDENTE, en l’absence de M. FABBI, transmet la parole à M. LE MAIRE. Il rappelle que cette phase de test a pour but de déterminer précisément les difficultés techniques à venir sur l’ensemble du bâtiment et par conséquent de définir plus précisément les coûts globaux. Il s’agira par conséquent de voter une enveloppe plus conséquente une fois cette première phase terminée.

M. ANKLIN relève que l’indice utilisé est actuellement à 2.75 avec les fenêtres existantes mais, en l’espèce, le maximum légal n’est pas dépassé puisqu’il est fixé à 3. La marge de progression est conséquente, la technologie actuelle permettant d’atteindre un indice de 0,7, soit un facteur de division de 3 environ.

M. LE MAIRE précise encore que l'économie totale estimée devrait être de l'ordre de 26'000 kWh ce qui n'est pas négligeable.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 d'un montant de F 50'000.— (TTC) destiné à tester le remplacement des fenêtres du bâtiment scolaire Menuiserie en trois étapes**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2016*

vu la volonté des autorités communales de préserver les ressources énergétiques et environnementales,

vu l'ancienneté des fenêtres de l'école Menuiserie (et leur indice Uw > 3,0 W/(m² K)) et le manque d'isolation constaté dans les embrasures,

vu le rapport d'audit et les recommandations d'Ecobuilding sur l'état énergétique de chacun des bâtiments communaux en date du 18 avril 2013,

vu l'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses du 27 février 1978 (RCI) qui prévoit que les propriétaires d'immeubles aient assainit les fenêtres et embrasures en façades qui présentent des déperditions énergétiques élevées en les adaptant ou en les remplaçant d'ici au 31 janvier 2016,

vu l'ancienneté des fenêtres du bâtiment scolaire Menuiserie et leur valeur de déperdition thermique actuelle de 2.75 W/m2*K occasionnant plus de 20% des pertes totales énergétiques du bâtiment,

vu le devis des travaux, étalés sur 3 ans (hors périodes scolaires), de la menuiserie Di Gisi en date du 12 mars 2015,

vu les économies d'énergie estimées à environ 26'000 kWh/an grâce notamment à des vitrages Uw = 0.7 W/(m² K),

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux publics et Environnements dans sa séance du mardi 17 mars 2015,

vu la décision de la commission des Finances & Patrimoine dans sa séance du mardi 28 avril 2015 d'établir un concept énergétique global du bâtiment,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments et travaux publics dans sa séance du lundi 3 avril 2017,

vu le préavis favorable de la commission Finances et Administration communale dans sa séance du mardi 3 mai 2017,

conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**D E C I D E**
**Par 17 oui, c'est l'unanimité**.

1. D'approuver l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 d'un montant de F 50'000.— (TTC) destiné à tester la rénovation des fenêtres du bâtiment scolaire Menuiserie,

2. De comptabiliser la dépense prévue ci-dessus dans le compte de fonctionnement 2017 en dépenses supplémentaires, rubrique 21.10.314.01,

3. De compenser ce crédit budgétaire supplémentaire, par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**13. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 35'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'une portion des parcelles n° 3529 et 3530, propriétés de l'OFROU,**

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE qui rappelle que cet objet a été soumis par Email à tous les membres de la commission des finances qui ont tous répondu favorablement. Les parcelles concernées se trouvent de part et d'autre de la gare des Tuileries ce qui revêt une importance capitale dans le cadre stratégique de ce secteur.

M. ANKLIN précise que la commission d'Aménagement s'est prononcée favorablement sur cet objet.

L'assemblée n'ayant pas de remarque, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 35'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'une portion des parcelles n$^{os}$ 3529 et 3530, propriétés de la Confédération suisse – Office fédéral des routes (OFROU)**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017*

vu l'adoption par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2017 du Plan localisé de quartier (PLQ) numéro de plan 29'902-506,

vu la volonté de la Commune d'acquérir des terrains pour développer et soutenir de futurs projets d'intérêt public, particulièrement dans le secteur de Champ-du-Château,

vu l'espace à réaménager pour accéder à la gare des Tuileries, P+R et au nouveau quartier,

vu que la commune est propriétaire de la parcelle n°4059,

vu la volonté d'améliorer la mobilité douce,

vu les discussions préalables avec l'OFROU, propriétaire du terrain susmentionné,

vu la mise en vente d'une portion des parcelles n$^{os}$ 3529 et 3530, d'une surface respective d'environ 1'880 m$^2$ et d'environ 710 m$^2$, soit 2'590 m$^2$ au total,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance du mardi 28 mars 2017,

vu la consultation des membres de la commission Finances et Administration communale par Email le vendredi 5 mai 2017,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**
**Par 17 oui, c'est l'unanimité**

1. D'autoriser le Conseil administratif à acheter une portion des parcelles n$^{os}$ 3529 et 3930,

2. D'ouvrir un crédit d'investissement jusqu'à concurrence d'un montant total de F 35'000.-, comprenant le prix d'achat des portions de parcelles et les frais inhérents à cette procédure (frais notariaux, frais cadastraux, etc.),

3. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,

4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter ou à prélever le montant sur un compte courant de la commune de Bellevue,

5. D'autoriser le Conseil administratif à passer les actes authentiques y afférant,

6. De demander l'exonération totale des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier compte tenu du caractère d'utilité publique de la présente opération.

## 14. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à qui veut bien la demander.

Mme SCHOPFER-SANDOZ revient sur un point qui avait été soulevé en début de Législature et qui n'avait pas abouti, celui de constituer une commission ad 'hoc consacrée à Champ-du-Château. Maintenant que les choses vont avancer de manière concrète et rapide, la question de l'opportunité d'une telle constitution se pose à nouveau.

M. ANKLIN demande dans quel but cette commission serait constituée.

Mme SCHOPFER-SANDOZ estime que cette commission pourrait centraliser les informations, les recevoir de manière régulière et permettre de mieux travailler dans les commissions spécifiques.

M. CARTIER complète en avançant que ce projet va toucher à tous les aspects de toutes les commissions et il se base sur les travaux du plan directeur communal qu'il a beaucoup apprécié de par le fait que les problématiques communales étaient travaillées globalement et non pas par thème. Cette vision globale, il aimerait la retrouver s'agissant de Champ-du-Château.

M. ANKLIN rappelle qu'au niveau institutionnel, chaque commission détient ses propres compétences et qu'elles ne pourraient pas se les voir retirées. La solution existante réside en des séances de commissions élargies. Pour la constitution d'une commission ad 'hoc, il faut définir un projet précis.

MME LA PRESIDENTE relève qu'à l'instar de la demande faite à M. TASCHINI de rapporter régulièrement à propos de la Fondation pour le logement, il pourrait être possible de placer un point spécifique consacré à Champ-du-Château à chaque séance du Conseil municipal. Ainsi, le rapport des commissions s'y feraient s'agissant de ce point en particulier.

Mme SCHOPFER-SANDOZ craint que le délai entre les séances du Conseil municipal ne soit parfois trop important pour permettre un traitement optimal.

M. CARTIER ajoute que même une commission pourrait connaitre un lapse de temps trop important entre deux séances et que la centralisation des informations n'empêcherait en rien que les sujets spécifiques soient traités dans les commissions concernées.

Il s'en suit une discussion tant sur la forme que sur la stratégie à adopter.

MME LA PRESIDENTE rend attentif l'assistance que M. MATTI projette pour comparaison la liste des dernières commissions ad 'hoc qui se sont réunies, à savoir celles consacrées au règlement du Conseil municipal (2013-2014), à la priorisation quadriennale des investissements (2011) et enfin à l'introduction de CMNet pour Bellevue (2009).

M. TASCHINI précise que le projet étant privé, la marge de manœuvre pour la Commune est faible mais il y aura certes certains enjeux qui pourront être discutés. La commune n'a pas vraiment été impliquée dans les discussions concrètes.

Après quelques pistes envisagées dont celle de porter ce sujet au sein des instances du développement durable étant donné le fait que chaque commission y est représentée, l'idée retenue est de renvoyer au groupe PLR le fait de revenir avec un projet ficelé, voire le bureau du Conseil municipal.

Personne ne demandant plus la parole à ce point, MME LA PRESIDENTE poursuit l'ordre du jour.

## 15. Proposition du Conseil administratif,

La parole est transmise à M. LE MAIRE qui dit que le Conseil administratif n'a pas de proposition.

## 16. Election du bureau du Conseil municipal pour l'année 2016-2017,

La parole est donnée aux groupes politiques par ordre d'importance.

Pour le PLR, M. BASCHY propose M. Frédéric LUYET en tant que Vice-président.

Pour BDA, M. ANKLIN propose Mme Anne-Catherine HURNY en tant que membre.

Pour le PDC, Mme GATTI transmet la parole à M. LAZARO qui propose Mme Sonia GATTI en tant que Présidente.

M. LE MAIRE relève qu'il est de coutume de changer le représentant du groupe politique et s'étonne de l'écart fait à la planification du début de la Législature.

M. ANKLIN répond qu'il n'y a rien de contraire au règlement du Conseil municipal ni à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application.

MME LA PRESIDENTE demande si quelqu'un s'oppose à ce que le vote s'effectue en bloc. Personne ne se manifestant, elle procède au vote :

**15 oui, 0 non, 3 abstentions**

Pour clore cette nomination, les personnes présentes applaudissent les membres élus.

**17. <u>Divers,</u>**

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a des points divers.

Mme GATTI tient à préciser que pour la sortie du Conseil municipal, elle a anticipé et est en mesure de dire à ce stade que la sortie se déroulera sur une journée, le samedi 7 octobre et que les familles seront les bienvenues. Elle donnera plus d'information lors de la séance du Conseil municipal du 13 juin.

Outre la traditionnelle mention de la mise à disposition de tickets de sortie gratuite pour le parking souterrain, MME LA PRESIDENTE remercie les personnes présentes et la presse en indiquant que le point 18 est sans objet.

**18. <u>Naturalisations ordinaires, huis clos,</u>**

Aucun dossier n'est soumis au Conseil municipal.

*MME LA PRESIDENTE lève la séance à 21h57*
Ami 17.05.17

Anne-Catherine HURNY
Présidente

Aurélien MATTI
Secrétaire

Sonia GATTI
Vice-présidente